



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017

Le trente et un mars deux mille dix-sept, 20 heures 00, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Jacqueline MAIGRET, Maire.

Étaient présents : Jacqueline Maigret, Jean Loriné, Daniel Thépenier, Nadine Ninot, Catherine Genet, Daniel Hermand, Elisabeth Oyer-Laurent, Annie Pincemin, Christine Reveau, Dominique Le Moal-Lassalle, Jacques Estrella, Vincent Lautie, Angélique Leroyer, Marc Labrousse, Annie De Grootte, Alain Coville, Emmanuelle Marck.

Absent(s) : Jeanine Pessina, Daniel Leroy, Norbert Vincent, Stéphane Billault, Angélique Vanyper, Denis Chrétien.

Absent(s) avec pouvoir : Jeanine Pessina à Daniel Thépenier, Norbert Vincent à Daniel Hermand, Denis Chrétien à Annie De Grootte.

Soit, sur 23 membres en exercice, 17 présents, 6 absents dont 3 avec pouvoir. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Annie Pincemin est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 3 mars 2017 est adopté à la majorité des présents.

N°2017-CMa-03-01 : FIXATION DES INDEMNITÉS POUR LES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoints : 16.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Article 2 : la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la Préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la trésorière de Marines.

N°2017-CMa-03-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU MAIRE POUR LE BUDGET COMMUNAL

Madame le maire se retire au moment du vote. Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du maire pour le budget commune comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	3 390 072.99	4 069 845.58	679 772.59	2 087 070.62	2 766 843.21
Investissement	709 616.60	1 248 870.11	539 253.51	-579 847.03	-40 593.52

soit un résultat global de

2 726 249.69

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la Préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2017-CMa-03-03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU COMPTABLE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du Trésorier du budget de la commune pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget de la commune pour le même exercice.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2017-CMa-03-04 : BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal affecte le résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		2 087 070.62 €	579 847.03 €		579 847.03 €	2 087 070.62 €
Opérations de l'exercice	3 390 072.99 €	4 069 845.58 €	709 616.60 €	1 248 870.11 €	4 099 689.59 €	5 318 715.69 €
Totaux	3 390 072.99 €	6 156 916.20 €	1 289 463.63 €	1 248 870.11 €	4 679 536.62 €	7 405 786.31 €
Résultat de clôture (=CA)		2 766 843.21 €	40 593.52 €			2 726 249.69 €

Besoin de financement

40 593.52 €

au compte 001 investissement dépenses BP 2017

Excédent de financement

au compte 001 investissement recettes BP 2017

Restes à réaliser

€	-	-	€
---	---	---	---

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA2016 et BP2017

Besoin de financement des restes à réaliser

€	-
€	-

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

40 593.52 €

Excédent total de financement

40 593.52 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement BP 2017 avec émission titre de recette.

2 726 249.69 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2017

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

TISSU ASSOCIATIF

N°2017-CMa-03-05 : ADOPTION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS 2017

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte le tableau des subventions 2017 comme suit, afin de soutenir l'activité culturelle et sportive sur la commune :

	Fonctionnement	Subvention sur projet	Total
ASSOCIATIONS SPORTS & JEUNES			
Association Cycliste de Marines	894		894
Association Cycliste de Marines (Val d'Oise Trophy)		3720	3720
Association Cycliste de Marines (Course de la St Rémy)		1160	1160
Association de Tennis de table marinois	534	1400	1934
Association marinoise de Hand Ball	1118	320	1438
Association Sportive Vexin Judo	1134		1134
Association Sportive Vexin Karaté	544		544
ASVO (Basket)	408		408
AS VEXIN	1350		1350
Le Dojo de l'Aubette	270		270
LIB'AIR TRAIL	398		398
LIB'AIR TRAIL (sponsoring Trail D2 buttes)		250	250
Mille et une danses		1200	1200
Mov enjoy	502	500	1002
CULTURE ET LOISIRS			
Association de soutien scolaire et de langues	856		856
Cercle des Aînés	1296	404	1700
Oksebo		300	300
Club d'Échecs Le Perchay	1156	1000	2156
VICAM (association de motards)	168		168
AUTRES ASSOCIATIONS			
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1000	5000	6000
F.N.A.C.A. Comité cantonal Marines Chars	248		248
Histoire et patrimoine du Vexin		300	300

Associations ne répondant pas aux critères			
Les Dragons du Ciel		5000	5000
Associations spécifiques			
A.S.C Paul Cézanne (USEP)			5040
Comité des Fêtes (Animations)			18600
Coopérative Ecole Maternelle "Les Murgers"			7560
OCCE Ecole Paul Cézanne			7560
DIRAP			200
Union départementale des sapeurs-pompiers du Val d'Oise			100
La prévention routière			200
Semaine culturelle - Association Théâtre de l'Usine			6000
Association Les Lutins du Vexin			20000
TOTAL			97690

Article 2 : Le conseil municipal dit que ces sommes sont prévues au budget principal.

Article 3 : Le conseil municipal précise que certaines subventions sur projet pourront être octroyées en cours d'année ou pour certaines associations après étude approfondie des dossiers.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

FINANCES

N°2017-CMa-03-06 : BUDGET COMMUNAL : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ 2017

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal fixe les taux de fiscalité locale pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation 19.56 %
- Taxe foncière (bâti) 16.65 %
- Taxe foncière (non bâti) 49.51 %
- Taux de compensation relais de cotisation foncière des entreprises 20.08 %

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la Préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2017-CMa-03-07 : BUDGET COMMUNAL : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte, par chapitre, le budget primitif 2017, équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2016/BP 2017	
		2016	2017	2016	2017	Ecart	% évol
Charges à caractère général	01 1	1 402 880.97	1 726 143.00			323 262.03	23.04%
Charges de personnel	01 2	1 876 600.00	1 800 100.00			-76 500.00	-4.08%
Atténuations de produits	01 4	93 500.00	93 500.00			0.00	
Dépenses imprévues FoncT	02 2		20 000.00			20 000.00	
Virement section investissement	02 3	2 252 449.65	2 594 245.55			341 795.90	15.17%
Autres charges gestion courante	65	367 966.00	411 893.14			43 927.14	11.94%
Charges financières	66	52 050.00	32 350.00			-19 700.00	-37.85%
Charges exceptionnelles	67	12 000.00	12 000.00			0.00	0.00%
Excédent antérieur reporté fonction	00 2			2 087 070.62	2 726 249.69	639 179.07	30.63%
Atténuation de charges	01 3			30 000.00	25 000.00	-5 000.00	-16.67%
Opération d'ordre de transfert entre sections	04 2			70 000.00	90 000.00	20 000.00	28.57%
Produits des services	70			180 800.00	201 800.00	21 000.00	11.62%
Impôts et taxes	73			2 446 042.00	2 391 634.00	-54 408.00	-2.22%
Dotations et participations	74			1 090 314.00	1 101 528.00	11 214.00	1.03%
Autres produits de gestion courante	75			152 000.00	152 000.00	0.00	0.00%
Produits financiers	76			20.00	20.00	0.00	0.00%
Produits exceptionnels	77			1 000.00	2 000.00	1 000.00	0.00%
TOTAL FONCTIONNEMENT		6 057 446.62	6 690 231.69	6 057 246.62	6 690 231.69		

INVESTISSEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2016/ BP 2017	
		2016	2017	2016	2017	Ecart	% évol
Solde d'exécution d'inv reporté	00 1	579 847.03	40 593.52			-539 253.51	-93%
Dépenses imprévues d'investiss	02 0	0.00				0.00	
Opération d'ordre de transfert entre sections	04 0	70 000.00	90 000.00			20 000.00	29%
Emprunts et dettes assimilées	16	182 300.00	176 900.00			-5 400.00	-3%
Subventions d'investissement	13						
Immobilisations incorporelles	20	158 640.00	81 000.00			-77 640.00	-49%
Subventions d'investissement versées	20 4	120 000.00	164 500.00			44 500.00	37%
Immobilisations corporelles	21	1 635 917.75	1 464 700.00			-171 217.75	-10%
Immobilisations en cours	23	1 393 500.00	1 371 700.00			-21 800.00	
Travaux effectués pour cpte de tiers	45 41					0.00	
Virement de la section de fonctionnement	02 1			2 252 449.65	2 594 245.55	341 795.90	15%
Excédent de fonctionnement capitalisé	10 68			1 079 847.03	40 593.52	-1 039 253.51	-96%
Dotations, fonds divers	10			104 801.10	96 804.45	-7 996.65	-8%
Subventions d'investissement	13			184 107.00	157 750.00	-26 357.00	-14%
Emprunts en Euros	16			519 000.00	500 000.00	-19 000.00	-4%
Travaux effectués pour compte de tiers	45 42					0.00	
Produits des cessions d'immobilisations	02 4						
TOTAL INVESTISSEMENT		4 140 204.78	3 389 393.52	4 140 204.78	3 389 393.52		

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la trésorière.

N°2017-CMa-03-08 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU MAIRE POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le maire se retire au moment du vote. Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du maire pour le budget assainissement comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	235 484.87	300 858.40	65 373.53	273 620.57	338 994.10
Investissement	160 660.91	140 541.88	-20 119.03	146 659.90	126 540.87

soit un résultat global de 465 534.97

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la Préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la trésorière de Marines.

N°2017-CMa-03-09 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU COMPTABLE POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du Trésorier du budget assainissement pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget assainissement pour le même exercice.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2017-CMa-03-10 : BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal affecte le résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		273 620.57 €	- €	146 659.90 €	- €	420 280.47 €
Opérations de l'exercice	235 484.87 €	300 858.40 €	160 660.91 €	140 541.88 €	396 145.78 €	441 400.28 €
Totaux	235 484.87 €	574 478.97 €	160 660.91 €	287 201.78 €	396 145.78 €	861 680.75 €
Résultat de clôture (=CA)		338 994.10 €		126 540.87 €		465 534.97 €

Besoin de financement

	au compte 001 investissement dépenses BP 2017
--	--

Excédent de financement

126	au compte 001 investissement recettes BP 2017
540.87 €	

Restes à réaliser

- €	€ -
-----	-----

Montants égaux à totaux
ETAT DES
RESTES et col. REPORTS
CA2016 et BP2017

Besoin de financement
des restes à réaliser

- €

Excédent de financement des restes à réaliser

- €

Besoin total de
financement

--

Excédent total de
financement

126
540.87 €

2° Considérant l'excédent de
fonctionnement, décide d'affecter la
somme de

- €

**au compte 1068 Investissement BP 2017 avec
émission titre de recette.**

338
994.10 €

**au compte 002 Excédent de fonctionnement
reporté BP 2017**

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2017-CMa-03-11 : BUDGET ASSAINISSEMENT : FIXATION DE LA TAXE COMMUNALE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal fixe la taxe communale d'assainissement 2017 comme suit :

- Part fixe : 20 € HT
- De 0 à 30 m³ : 0.58 € le m³
- De 30 m³ à 80 m³ : 0.78 € le m³
- Plus de 80 m³ : 0.98 € le m³

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la trésorière.

N°2017-CMa-03-12 : BUDGET ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte par chapitre le budget assainissement 2017, équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2016/BP 2017	
		2016	2017	2016	2017	Ecart	% évolution
Charges à caractère général	011	178 000.00	211 949.54			33 949.54	19.07%
Charges de personnel	012	40 000.00	33 000.00			-7 000.00	-17.50%
Dépenses imprévues Fonctionnement	022	10 000.00	20 000.00			10 000.00	
Virement section investissement	023	216 020.69	187 764.25			-28 256.44	-13.08%
Charges financières	66	1 300.00	1 150.00			-150.00	-11.54%
Charges exceptionnelles	67	0.00	404 163.10			404 163.10	
Dotation aux amortissements	68	132 799.88	132 799.88			0.00	0.00%
Excédent antérieur reporté fonction	002			273 620.57	338 994.10	65 373.53	23.89%
Opération d'ordre de transfert entre sections	042			100 000.00	100 000.00	0.00	0.00%
Produits des services	70			190 000.00	540 232.67	350 232.67	184.33%
Subventions d'exploitation	74			10 000.00	10 000.00		
Autres produits de gestion courante	75			4 500.00	1 600.00	-2 900.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		578 120.57	990 826.77	578 120.57	990 826.77		

INVESTISSEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2016/ BP 2017	
		2016	2017	2016	2017	Ecart	% évolution
Solde d'exécution d'inv reporté	001					0.00	
Dépenses imprévues d'investiss	020					0.00	
Emprunts et dettes assimilées	16	46 000.00	45 305.00			-695.00	-2%
Immobilisations incorporelles	20	30 000.00				-30 000.00	
Immobilisations corporelles	21	177 500.00	171 800.00			-5 700.00	-3%
Immobilisations en cours	23	141 980.47	130 000.00			-11 980.47	
Subventions d'investissement versées	13	100 000.00	100 000.00			0.00	
Solde d'exécution d'inv reporté	001			74 075.63	126 540.87		
Virement de la section de fonctionnement	021			219 679.92	187 764.25	-31 915.67	-15%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068					0.00	
Subventions d'investissement	13			28 629.63		-28 629.63	
Amortissement des immobilisations	28			135 000.00	132 799.88	-2 200.12	
TOTAL INVESTISSEMENT		495 480.47	447 105.00	457 385.18	447 105.00		

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à madame la Trésorière.

N°2017-CMa-03-13 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU MAIRE POUR LE BUDGET LOGEMENTS

Madame le maire se retire au moment du vote. Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du Maire pour le budget logements : comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	28 400.00	78 248.16	49 848.16	0.00	49 848.16
Investissement	71 528.96	198 630.08	127 101.12	-102 842.75	24 258.37

soit un résultat global de 74 106.53

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la Préfecture de Cergy ainsi qu'à la trésorerie de Marines.

N°2017-CMa-03-14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU COMPTABLE POUR LE BUDGET LOGEMENTS

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du Trésorier du budget logement pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget logement pour le même exercice.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2017-CMa-03-15 : BUDGET LOGEMENTS : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal affecte le résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		- €	102 842.75 €		102 842.75 €	- €
Opérations de l'exercice	28 400.00 €	78 248.16 €	71 528.96 €	198 630.08 €	99 928.96 €	276 878.24 €
Totaux	28 400.00 €	78 248.16 €	174 371.71 €	198 630.08 €	202 771.71 €	276 878.24 €
Résultat de clôture (=CA)		49 848.16 €		24 258.37 €		74 106.53 €

Besoin de financement

Excédent de financement

	au compte 001 investissement dépenses BP 2017
24 258.37 €	au compte 001 investissement recettes BP 2017

Restes à réaliser

- €	- €
-----	-----

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA2016 et BP2017

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

- €
- €

Besoin total de financement

Excédent total de financement

24
258.37 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

43
420.00 €

au compte 1068 Investissement BP 2017 avec émission titre de recette.

6
428.16 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2017

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2017-CMa-03-16 : BUDGET LOGEMENTS : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte par chapitre le Budget Primitif Logements « La Coopé » 2017, équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

		FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2016/BP 2017	
		2016	2017	2016	2017	Ecart	% évolution
Charges à caractère général	011	20 500.00	31 018.16			10 518.16	51.31%
Charges de personnel	012	0.00	7 000.00			7 000.00	
Virement section investissement	023	27 662.00	10 000.00			-17 662.00	-63.85%
Autres charges de gestion courante	65.00	3 000.00	18 000.00				
Charges financières	66	15 462.00	10 410.00			-5 052.00	-32.67%
Charges exceptionnelles	67	0.00	0.00			0.00	
Excédent antérieur reporté fonction	002			0.00	6 428.16	6 428.16	
Autres produits de gestion courante	75			66 624.00	70 000.00	3 376.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		66 624.00	76 428.16	66 624.00	76 428.16		

INVESTISSEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2016/ BP 2017	
		2016	2017	2016	2017	Écart	% évolution
Solde d'exécution d'inv reporté	001	102 842.75				-102 842.75	
Dépenses imprévues d'investiss	020					0.00	
Emprunts et dettes assimilées	16	40 500.00	43 420.00			2 920.00	7%
Immobilisations incorporelles	20	16 949.33				-16 949.33	
Immobilisations corporelles	21	0.00	11 658.37			11 658.37	
Immobilisations en cours	23	90 000.00	22 600.00			-67 400.00	
Solde d'exécution d'inv reporté	001				24 258.37		
Virement de la section de fonctionnement	021			27 662.00	10 000.00	-17 662.00	-64%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068			5 641.08	43 420.00	37 778.92	
Subventions d'investissement	13			216 989.00		-216 989.00	
TOTAL INVESTISSEMENT		250 292.08	77 678.37	250 292.08	77 678.37		

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à madame la Trésorière.

TRAVAUX

N°2017-CMa-03-17 : ACCEPTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT 2017 SIERC ET PRÉVISION DE LA PARTICIPATION BUDGÉTAIRE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal accepte le programme de travaux d'enfouissement proposé par le SIERC pour l'année 2017 du numéro 2 au numéro 20 de la rue de Santeuil.

Article 2 : La commune participera auxdits travaux à hauteur de 30% de leur montant HT. Les crédits restants à la charge de la commune seront ouverts au budget 2017.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, au SIERC ainsi qu'à Madame la Trésorière.

RESSOURCES HUMAINES

N°2017-CMa-03-18 : CONVENTION POUR UNE MISSION D'INSPECTION EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (AGENT CHARGÉ D'UNE FONCTION D'INSPECTION) AVEC LE CIG

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'intervention d'un agent du CIG pour une mission d'inspection en hygiène ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la Trésorière.

CULTURE

N°2017-CMa-03-19 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS ARTISTES POUR LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES EN SALLE DES MARIAGES

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions à titre gratuit avec les artistes exposés.

Article 2 : La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité.

N°2017-CMa-03-20 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REPRÉSENTATION DE LA COMÉDIE MUSICALE TOM ET LA BOÎTE À CHAUSSURES

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat avec l'association SELESTE COMPAGNIE,

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

INTERCOMMUNALITÉ

N°2017-CMa-03-21 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN CENTRE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte les modifications des statuts, proposées et votées par la communauté de communes Vexin Centre lors de sa réunion du 1er mars 2017 selon la nouvelle rédaction ci-annexée.

Article 2 : Le conseil municipal demande à M. Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à la communauté de communes Vexin Centre.

ASSANISSEMENT

N°2017-CMa-03-22 : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2017-CMA-03-17 ET PRÉCISIONS PORTANT SUR L'APPROBATION DU CONTRÔLE AUTOMATIQUE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal retire la délibération n°2017-CMa-03-17 « Approbation du contrôle automatique d'assainissement » afin d'en préciser la portée par l'adoption de la présente délibération.

Article 2 : Le conseil municipal approuve la mise en place de contrôles d'assainissement automatiques, pour vérifier la conformité des raccordements, dès lors qu'un projet de mutation foncière est connu, et principalement par le biais des déclarations d'intention d'aliéner reçues.

Article 3 : Le conseil municipal approuve la mise en application de la mesure pour les déclarations reçues à compter du 1^e juin.

Article 4 : Le conseil municipal approuve la mise en place de contrôles d'assainissement automatiques dès lors qu'un projet d'aménagement, de construction, d'agrandissement ou de modification d'usage est déposé, et principalement par le biais des déclarations d'achèvement de travaux ou à défaut dès exploitation/usages des locaux.

Article 5 : Le conseil municipal pose l'exception suivante : l'installation a été reconnue comme étant conforme au cours des quatre dernières années.

Article 6 : Le vendeur ou le pétitionnaire devra procéder au contrôle soit par le biais du service communal compétent, moyennant le versement de la redevance fixée, soit via une entreprise agréée, dans quel cas la preuve devra en être rapportée dans le délai de vingt-quatre mois.

Article 7 : En cas de déclaration adressée par notaire sans que soit renseignée l'identité du propriétaire, la demande de rendez-vous lui sera adressée de même que le titre, le cas échéant.

Article 8 : En cas de non-conformité constatée à l'issue du contrôle, le vendeur ou le pétitionnaire devra effectuer les travaux nécessaires à la mise en conformité sous vingt-quatre mois. A défaut, les sanctions légales pourront être infligées.

Article 9 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Compte-rendu des décisions du Maire

Intitulé	Contenu
2017DM02 - Avenant d'ajout de prestations portant sur le marché Travaux d'extension du dojo de Marines – Lot 4 Plâtrerie et menuiseries intérieures	Ajout d'une tête de cloison et une porte, aux nombres respectivement prévus dans la DPGF et selon les coûts unitaires renseignés dans le marché, soit : - Tête de cloison : 684.94€ TTC - Porte : 825.60€ TTC Soit une augmentation du prix du marché de 1 510.54€ TTC.
2017DM03 - Avenant n°3 Missions complémentaires et modification de programme – Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du dojo	Mission complémentaire d'OPC à la société EMODIS (Ordonnancement – Pilotage – Coordination) suite à une erreur matérielle ayant conduit à ne pas la chiffrer dans le marché initial Le montant du marché est ainsi porté à 17 600€ HT, 21 120€ TTC, la mission OPC s'élevant à 4 342€ TTC.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22h05.

A Marines, le
Pour le Maire
Le 1^{er} adjoint
Jean-LORINE

05 AVR., 2017

